

## Pégase 3



**Outil De Régularisation  
Du Prélèvement A la Source  
PAS**



Création le 12/07/2019



## Suivi de la documentation

Date	Modifications	Points
12/07/2019	Création de la documentation	
29/01/2021	Ajout de colonnes dans le fichier d'export Précisions apportées Ajout des points d'attention	2.2.1 2.2.2 4



# Sommaire

<b>1 LE CONTEXTE .....</b>	<b>4</b>
<b>2 DANS PEGASE .....</b>	<b>4</b>
2.1 Paramétrage.....	4
2.1.1 Création de la rubrique de régularisation .....	4
2.1.2 Paramétrage des rubriques.....	5
2.2 Les étapes d'utilisation de l'outil .....	6
2.2.1 Première étape : export des salariés .....	7
2.2.2 Seconde étape : saisie et contrôles .....	9
2.2.3 Troisième étape : import du fichier de régularisation .....	11
2.2.4 Quatrième étape : application des régularisations .....	13
<b>3 EXEMPLES .....</b>	<b>14</b>
3.1 Exemple 1 : prise en compte des modifications uniquement en DSN (reprise de l'exemple de la page 8). .....	14
3.2 Exemple 2 : prise en compte des modifications en DSN et sur le(s) bulletin(s) de paie. ....	16
<b>4 POINTS D'ATTENTIONS .....</b>	<b>18</b>
4.1 Sur l'impact de l'outil de régularisation.....	18
4.2 Choix Suppression des lignes de régularisations non appliquées en DSN .....	18
4.3 Quand utiliser cet outil ? .....	18
4.3.1 Impact DSN seulement .....	18
4.3.2 Impact bulletin et DSN.....	18



## 1 LE CONTEXTE

Dans certains cas de figure, il est nécessaire de traiter manuellement des régularisations du PAS impactant la DSN. Pour ce faire, un outil est déjà disponible dans Pégase.

A partir de la version 6.44.01, une nouvelle « case à cocher » vous permet au besoin de régulariser, ou pas, les bulletins de paie.

Cette évolution nécessite la création de nouvelles rubriques à paramétrier en conséquence.

## 2 DANS PEGASE

### 2.1 Paramétrage

Afin que les régularisations soient prises en compte dans le programmeur, il est nécessaire :

- De créer une rubrique spécifique de régularisation
- De mettre à jour le paramétrage des rubriques.

#### 2.1.1 Création de la rubrique de régularisation

Menu Gestion / Rubriques / Sélectionner une rubrique existante / Cliquer sur le bouton Créeer  
Création de la rubrique 930500 – Régularisation montant P.A.S.

Elle est située en bas de bulletin entre le « Total dû » et le « Net à payer avant Impôt ».

The screenshot shows the 'Rubriques [930500] - Régularisation montant P.A.S.' dialog box. The 'Formula' field contains 'Déductions diverses sur net [DEDNTN]'. The 'Identité' panel on the right shows various checkboxes for 'Calcul', 'Cumuls', 'Plafonds', 'Périodicité', 'Options', 'Ducs', 'Analytique', 'Comptabilité', 'Commentaire', and 'Restrictions perso.'. The bottom right corner of the dialog box has a red box highlighting the 'Créer' button.



Rubriques [930500] - Régularisation montant P.A.S.

Ventilation PAS PAS

Imputation Type : ventilation Niveau : référence Imputation rubrique Créez Effacer

Détail des comptes par salarié ?

**Part salariale**

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?
442100	Prélèvement à la source	C	<input type="checkbox"/>

**Part patronale**

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?

Identité Calcul Cumuls Plafonds Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

Créer Effacer Valider Quitter

## 2.1.2 Paramétrage des rubriques

Mise à jour du paramétrage des rubriques pour le prélèvement à la source.

**Menu Fichier / Paramétrage des rubriques / Paramétrages de calcul / Impôt / Prélèvement à la source.**

Paramétrage rubriques

Brut

- Heures et jours
- Rémunération
- Salaire rétabli
- Fin de contrat
- Plafonds

Cotisations

- URSSAF Date d'effet: 01/01/2019
- Retraites
- Forfait social
- Réintégitations sociales et fiscales

Allégements

- Allégement général de cotisations patronales
- Exonérations sur heures supplémentaires
- Allégement TODE (MSA)
- Exonérations aide à domicile

Impôt

- Prélèvement à la source Date d'effet: 01/10/2018

**IJSS nette maladie (jusqu'à 60 jours)**

» 880001

**IJSS nette maladie (plus de 60 jours)**

» 880002

**IJSS nette accident du travail/trajet, maladie professionnelle**

» 880003

**IJSS nette maternité, paternité, adoption**

» 880004

**Régularisation de l'assiette du PAS**

»

**Régularisation du montant du PAS appliquée**

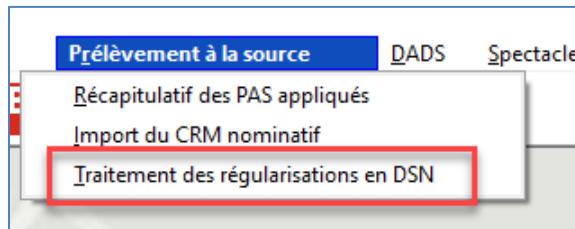
Code	Libellé
930500	Régularisation montant P.A.S.



## 2.2 Les étapes d'utilisation de l'outil

L'outil de régularisation manuelle du prélèvement à la source est accessible depuis le menu du prélèvement à la source.

**Menu : Prélèvement à la source / Traitement des régularisations en DSN**



Vous pouvez limiter les droits utilisateurs pour ce traitement. Ceux-ci se paramètrent en accédant au menu suivant :

**Menu : Fichier / Utilisateurs / Définir les droits / Paie / Divers / Régularisation su PAS en DSN**

Paramétrage des droits utilisateurs [TEST]

Code	Nom
TEST	TEST

Général Paie Import./Export.

Fichiers	Gestion	Règlements	Editions	C. Comptable	Divers	TDS / DADS-U	DADS-CRC	DSN	Ana
Etats d'aide à la régularisation	<input checked="" type="checkbox"/>								
Outil maj des compteurs Fillon	<input checked="" type="checkbox"/>								
Paramétrage assistant d'entrée			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					
Paramétrage assistant de sortie			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					
Assistant d'entrée	<input checked="" type="checkbox"/>								
Assistant de sortie	<input checked="" type="checkbox"/>								
Réintégration fiscale	<input checked="" type="checkbox"/>								
Régularisation des cotisations DSN	<input checked="" type="checkbox"/>								
Régularisation du PAS en DSN	<input checked="" type="checkbox"/>								
Application des régularisations DSN	<input checked="" type="checkbox"/>								
Gestion des bénéficiaires			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
Gestion des honoraires			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

Niveaux

Etabliss. : 8

Salariés : 8

Rubriques : 8

Constantes : 8

Mot de Passe

Accès dossiers

Supprimer  OK  Abandon  Aide

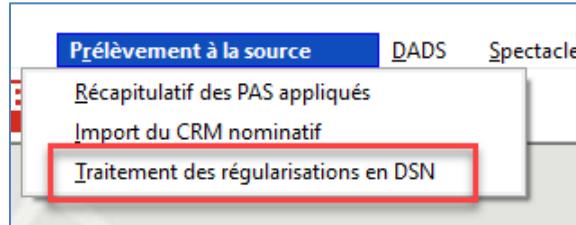
L'utilisation de cet outil devra être réalisée en plusieurs étapes.



## 2.2.1 Première étape : export des salariés

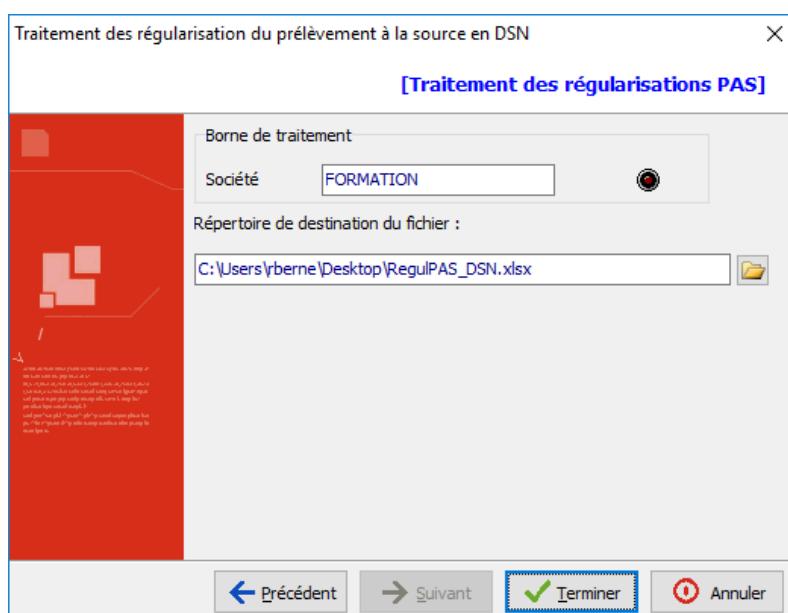
Vous devez effectuer l'export « Excel » des salariés qui ont eu au moins une paie remise dans l'année civile de la période courante de paie ou dans l'année précédente si la période courante correspond à un mois de janvier.

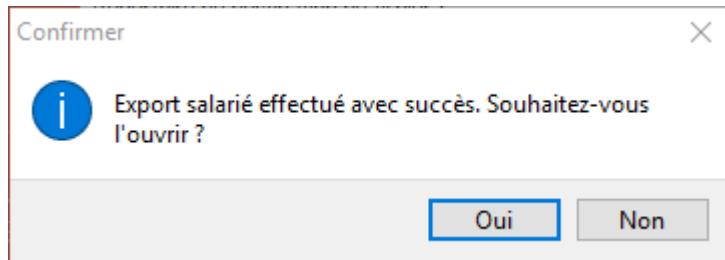
**Menu : Prélèvement à la source / Traitement des régularisations en DSN / Export des salariés**



Cet export nécessite de sélectionner le dossier concerné et l'emplacement du fichier à produire (par défaut, le répertoire du dossier est dans la GED pour la période courante du dossier).

Nom du fichier : **RegulPAS\_DSN.xlsx**





Une fois que l'export des salariés est effectué, vous pouvez saisir les données à régulariser pour le(s) salarié(s) concerné(s).

Le fichier produit fait apparaître en ligne :

- Les différents salariés du dossier
- Les différentes colonnes destinées à la saisie de la régularisation
  - Mois de l'erreur
  - Différentiel d'assiette
  - Taux initial
  - Montant régularisation
  - Assiette initiale
  - Différentiel de taux
  - Montant régularisation

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	
1	Dossier										
2	Salariés										
<b>Bloc 56 de régularisation</b>											
3	Établissement	Matricule	Nom	Prénoms	Mois de l'erreur	Différentiel d'assiette	Taux initial	Montant régularisation	Assiette initiale	Différentiel de taux	Montant régularisation
37	00001	4	AXCOD	FWVOIMJ							
38	00001	400	CWGMXL	BNFHMSWF							
39	00001	4000	SMLLMINFM	GNSW							
40	00001	500	FMIWD	MIIWJOF							
41	00001	8	IMSMGVAN	UAWIWUUN							
42	00001	9	LOBGEOUIWK	YOMFF							
43	00001	92	LNVNIIN	FWVOIMJ							
44	00001	93	MIWBMG	IXLOQWV							
45	00001	96	GOY	MFDAOFY							
46	00001	98	BWNJN	YOMFF							

**A partir de la V6.61(1), 4 colonnes sont ajoutées au fichier afin de suivre l'évolution du cahier technique DSN :**

- Différentiel de RNF
- Différentiel non imposable
- RNF initiale
- Non imposable initial

Les colonnes J et O : Différentiel non imposable et Non imposable Initial, sont en lien en DSN avec la rubrique 50.011 « Montant de la part non imposable du revenu » concernant les apprentis et les stagiaires pour la partie de leur imposable qui n'est pas réintégrée dans l'assiette du PAS du fait de l'abattement dont ils bénéficient.

Le fichier généré est désormais le suivant :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	
1	Dossier	S													
2	Salariés														
<b>Bloc 56 de régularisation (assiette)</b>															
3	Établissement	Matricule	Nom	Prénoms	Mois de l'erreur	Différentiel d'assiette	Taux initial	Montant régularisation	Différentiel de RNF	Différentiel non imposable	Assiette initiale	Différentiel de taux	Montant régularisation	RNF Initiale	Non imposable initial
4	00001	002501	KCDKEG	RMCTAX											
5	00001	002503	VJEO	IKTOPK											
6	00001	002506	RKXYJXY	UKTHE											
7	00001	002508	PBJXHZ	SEJGEOC											
8	00001	002509	GWVJYFBKE	GDWVJYFBKE											
9	00001	002511	TJVTKX	HDOVKBH											
10	00001	002515	IKEHDX	TOMXJ											
11	00001	002516	IBTMH	KXHMXOJ											
12	00001	002518	EKA	RJKXIBC											
13	00001	002523	QOC	RJEMU											

**Pour les salariés sortis,** il sera nécessaire de créer un bulletin sur la période courante (à 0) afin que les éléments de régularisation soient repris en DSN.

**Les régularisations à apporter concernent la correction d'une assiette ou d'un taux erroné :**

- Les colonnes FGH concernent une régularisation sur l'assiette
- Les colonnes IJK concernent une régularisation de taux.

#### Pégase 3 – Outil De Régularisation Du Prélèvement A la Source PAS

Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entièvre responsabilité du destinataire.



## 2.2.2 Seconde étape : saisie et contrôles

Une fois l'export des salariés effectué, il faut que l'utilisateur saisisse les données qu'il veut régulariser pour le(s) salarié(s) souhaité(s) afin de pouvoir réimporter ces données dans la DSN.

- Les colonnes FGHIJ concernent une régularisation sur l'assiette
- Les colonnes KLMNO concernent une régularisation de taux.

Pour chaque ligne de régularisation, le mois de l'erreur doit obligatoirement être indiqué et saisi au format MM/AAAA (colonne E).

Le mois de l'erreur ne peut correspondre à la période en cours.

Concernant les régularisations de l'année précédente, celles-ci sont autorisées uniquement sur la période de janvier suivant.

Les contrôles suivants sont effectués sur chaque ligne :

- Les colonnes F, G et H doivent être renseignées ensemble (toutes renseignées ou toutes vides) et contenir des valeurs numériques
- Les colonnes I et J sont interdites si les colonnes F, G, H sont vides. Lorsqu'elles sont renseignées, elles doivent contenir des valeurs numériques.
- Les colonnes K, L et M doivent être renseignées ensemble (toutes renseignées ou toutes vides) et contenir des valeurs numériques
- Les colonnes N et O sont interdites si les colonnes K, L, M sont vides. Lorsqu'elles sont renseignées, elles doivent contenir des valeurs numériques.
- Les colonnes F à O peuvent être toutes renseignées en même temps (pas d'anomalie)

**Si pour un salarié, des régularisations doivent être faites pour plusieurs mois, il faudra dupliquer la ligne du salarié afin de saisir une régularisation par mois.**

**Exemple :**

Sur la paie de février, nous saisissons :

- Pour le salarié 002501, une régularisation du mois de janvier 2021 pour un différentiel d'assiette (positive)
- Pour le salarié 002503, une régularisation du mois de janvier 2021 pour un différentiel d'assiette et de RNF (négative)
- Pour le salarié 002506, une régularisation du mois de janvier 2021 pour un différentiel de taux (positif)

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	
1	Dossier	STLP01075424CIO													
2	Salariés														
<b>Bloc 56 de régularisation (assiette)</b>															
3	Etablissement	Matricule	Nom	Prénoms	Mois de l'erreur	Déficientiel d'assiette	Taux initial	Montant régularisation	Déficientiel de RNF	Déficientiel non imposable	Assiette initiale	Déficientiel de taux	Montant régularisation	RNF Initiale	Non imposable initial
4	00001	002501	KCDKEG	RMCITAX	01/2021	500,00	8,400	42,00							
5	00001	002503	VIEEO	IKTOPK	01/2021	-1 000,00	1,800	-18,00		-200,00					
6	00001	002506	RKXXYXY	UKTHEU	01/2021							6 148,03	2,20	135,26	
7	00001	002508	PBIXHZ	SEIGEFOC											
8	00001	002509	TKG	GOWJYPBIKE											
9	00001	002511	TJ VTKXC	HDOVKBH											
10	00001	002515	IKEHOX	TOMXJT											



## Récapitulatif de saisie

- **Cas 1 : les colonnes E, F, G, H et éventuellement I et J sont remplies (les colonnes K, L, M, N, O sont vides)**

Le bloc 56 est généré avec le type 01 (rectification d'assiette)

- 56.001 = colonne E (format MMAAAA)
- 56.002 = '01'
- 56.003 = colonne I si elle est renseignée, sinon colonne F
- 56.006 = colonne G
- 56.007 = colonne H
- 56.008 = colonne J si renseignée sinon non générée
- 56.010 = colonne F

- **Cas 2 : les colonnes E, K, L, M et éventuellement N et O sont remplies (les colonnes F, G, H, I, J sont vides)**

Le bloc 56 est généré avec le type 02 (rectification du taux)

- 56.001 = colonne E (format MMAAAA)
- 56.002 = '02'
- 56.004 = colonne N si elle est renseignée, sinon colonne K
- 56.005 = colonne L
- 56.007 = colonne M
- 56.013 = colonne O si renseignée sinon non générée
- 56.015 = colonne K

- **Cas 3 : les colonnes E, F, G, H, K, L, M sont remplies (et éventuellement I, J, N et O)**

Deux blocs 56 sont générés avec le type 01 et 02 (rectification de l'assiette puis du taux)

- 56.001 = colonne E (format MMAAAA)
- 56.002 = '01'
- 56.003 = colonne I si elle est renseignée, sinon colonne F
- 56.006 = colonne G
- 56.007 = colonne H
- 56.008 = colonne J si renseignée sinon non générée
- 56.010 = colonne F
- 56.001 = colonne E (format MMAAAA)
- 56.002 = '02'
- 56.004 = colonne N si elle est renseignée, sinon colonne K
- 56.005 = colonne L
- 56.007 = colonne M
- 56.013 = colonne O si renseignée sinon non générée
- 56.015 = colonne K

## Vérification du bloc 20 DGFIP.

Le bloc 20 DGFIP est alimenté par les blocs 50 du mois en cours plus les blocs 56.



### 2.2.3 Troisième étape : import du fichier de régularisation

Une fois le fichier complété et enregistré, il doit être réimporté pour prise en compte des différentes régularisations.  
**Menu : Prélèvement à la source / Traitement des régularisations en DSN / Export des salariés**

Traitement des régularisation du prélèvement à la source en DSN

[Traitement des régularisations PAS]

Choix du traitement à effectuer

Export des salariés

Suppression des lignes de régularisations non appliquées en DSN

Import du fichier de régularisations

Application des régularisations

← Précédent    → Suivant    ✓ Terminer    ⚡ Annuler

Traitement des régularisation du prélèvement à la source en DSN

[Traitement des régularisations PAS]

Chemin du fichier de régularisation à importer :

RegulPAS\_

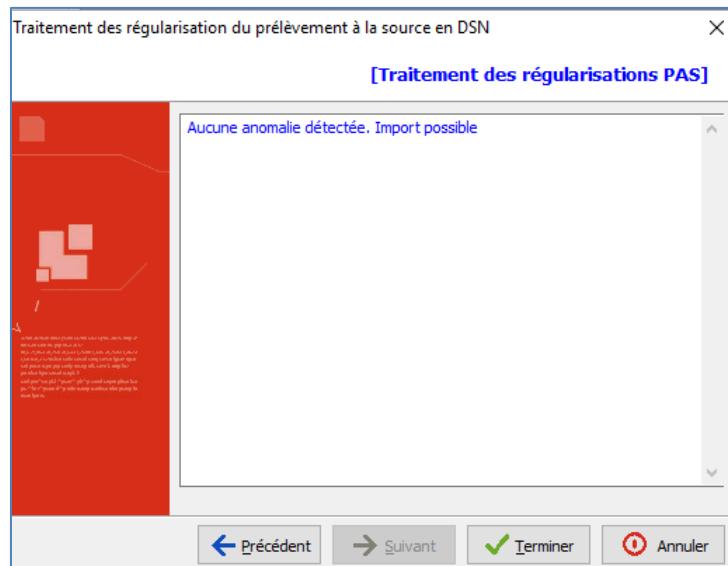
← Précédent    → Suivant    ✓ Terminer    ⚡ Annuler

Si les données ont été correctement renseignées, un message nous indique : « Aucune anomalie détectée. Import possible ».

Cliquer alors sur « Terminer »

Message : « Import des régularisations effectué avec succès »

Cliquer sur OK puis sur « Annuler » pour sortir.



Dans le cas contraire, le fichier est rejeté avec un message indiquant la nature de l'anomalie détectée et la ligne correspondante.

**A ce stade, rien n'est encore intégré en DSN.**



## 2.2.4 Quatrième étape : application des régularisations

Cette étape consiste à appliquer les régularisations pour prise en compte :

- En DSN
- Ou
- Sur le bulletin de paie et en DSN

**Menu : Prélèvement à la source / Traitement des régularisations en DSN / Application des régularisations**

**S'il y a des salariés pour lesquels on doit régulariser la DSN et les bulletins alors que pour d'autres ce ne doit être que la DSN, il sera nécessaire de lancer le traitement en deux fois :**

- Un fichier contenant les régularisations des salariés impactant uniquement la DSN
- Un 2eme fichier contenant les régularisations impactant les bulletins et la DSN

Traitement des régularisation du prélèvement à la source en DSN

[Traitement des régularisations PAS]

Choix du traitement à effectuer

Export des salariés

Suppression des lignes de régularisations non appliquées en DSN

Import du fichier de régularisations

Application des régularisations

← Précédent    → Suivant    ✓ Terminer    ⌂ Annuler



Si la coche « *créer les régularisations dans le programmeur* » est laissée cochée (choix par défaut), les modifications impacteront la DSN et le(s) bulletin(s) de paie avec insertion de la rubrique 930500 lors de la création du bulletin. Si elle est décochée, seule la DSN prendra en compte les régularisations.

Traitement des régularisation du prélèvement à la source en DSN

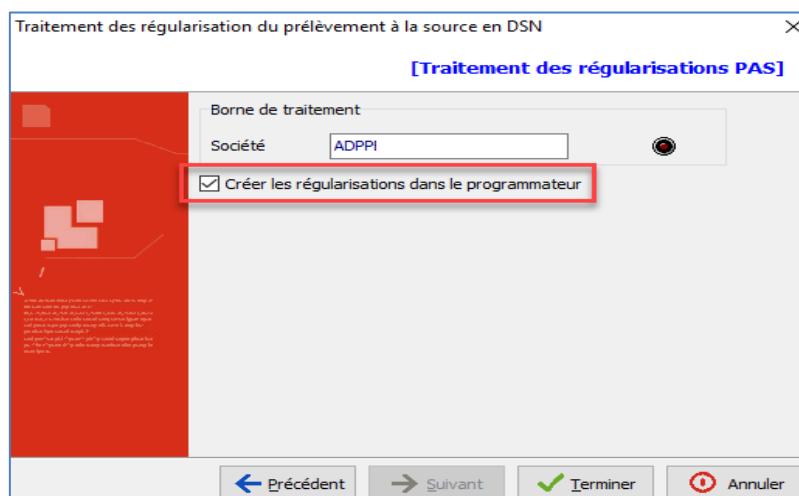
[Traitement des régularisations PAS]

Borne de traitement

Société

Crée les régularisations dans le programmeur

← Précédent    → Suivant    ✓ Terminer    ⌂ Annuler





### 3 EXEMPLES

#### 3.1 Exemple 1 : prise en compte des modifications uniquement en DSN (reprise de l'exemple de la page 8).

Traitement des régularisation du prélèvement à la source en DSN

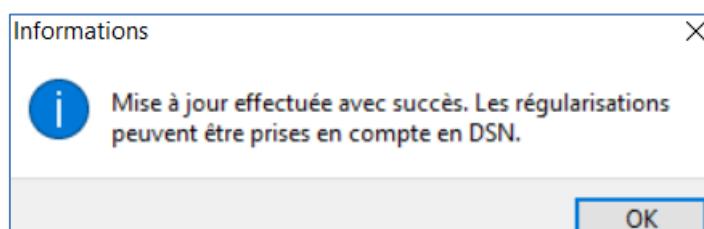
[Traitement des régularisations PAS]

Borne de traitement

Société

Créer les régularisations dans le programmeur

Précédent Suivant Terminer Annuler



La préparation de la DSN fera apparaître les régularisations au travers des blocs 56.

20	Versement organisme de protection sociale	
20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	DGFIP
20.003	BIC	FR76300000000000000000000000
20.004	IBAN	FR76300000000000000000000000
20.005	Montant du versement	76.00
20.006	Date de début de période de rattachement	01062019
20.007	Date de fin de période de rattachement	30062019
20.010	Mode de paiement	05 / 05-prélèvement SEPA

Régularisation du différentiel d'assiette.



<b>50 Versement individu</b>		
50.001	Date de versement	30062019
50.002	Rémunération nette fiscale	1549.76
50.003	Numéro de versement	01
50.004	Montant net versé	1459.55
50.006	Taux de prélèvement à la source	1.00
50.007	Type du taux de prélèvement à la source	01 / 01-Taux transmis par la DGFiP
50.008	Identifiant du taux de prélèvement à la source	63284473
50.009	Montant de prélèvement à la source	15.50
<b>51 Rémunération</b>		
<b>78 Base assujettie</b>		
<b>56 Régularisation de prélèvement à la source</b>		
56.001	Mois de l'erreur	052019
56.002	Type d'erreur	01 / 01-Rectification sur rémunération nette fiscale
56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	150.00
56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	1.00
56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la so...	1.50

Exemple : régularisation de base

#### Régularisation du différentiel de taux.

Intitulé		Données / Valeurs
<b>40 Contrat(contract de travail, convention, mandat)</b>		
<b>50 Versement individu</b>		
50.001	Date de versement	30062019
50.002	Rémunération nette fiscale	1375.88
50.003	Numéro de versement	01
50.004	Montant net versé	1275.58
50.006	Taux de prélèvement à la source	2.30
50.007	Type du taux de prélèvement à la source	01 / 01-Taux transmis par la DGFiP
50.008	Identifiant du taux de prélèvement à la source	63284473
50.009	Montant de prélèvement à la source	31.65
<b>51 Rémunération</b>		
<b>78 Base assujettie</b>		
<b>56 Régularisation de prélèvement à la source</b>		
56.001	Mois de l'erreur	052019
56.002	Type d'erreur	02 / 02-Rectification sur taux
56.004	Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur	1375.88
56.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	2.00
56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la so...	27.52

Exemple : régularisation de taux



### **3.2 Exemple 2 : prise en compte des modifications en DSN et sur le(s) bulletin(s) de paie.**

En sélectionnant la case à cocher, les régularisations seront prises en compte dans le programmateur pour être intégrées dans le bulletin de paie au moment de la création de celui-ci.

Après application, les régularisations apparaissent alors dans le programmateur de paie.

**Import pour le salarié [002501] KCDKEG RMCJTAX**

Liste	Affichage	Historique	Primes avec période	Absences
Etablissement 00001				
[002501] KCDKEG RMCJTAX				
A importer sur prochain bul. (rub. 930500)				
[002503] VJEEO IKTOPK				
A importer sur prochain bul. (rub. 930500)				
> [002506] RKXYYJXY UKTHJE				
Etablissement 00002				
Import de la rubrique 930500 - Régularisation montant P.A.S. sur le prochain bulletin du salarié [002501] KCDKEG RMCJTAX				
Colonne	Montant Salarial	Mode d'insertion	Variable	
Valeur	42.00	Date import	/ / 15	
Quantité				

Après création des bulletins, les régularisations sont bien prises en compte.

Insertion automatique de la rubrique 930500 qui est uniquement valorisée en montant salarial.  
Celle-ci impacte le Net à payer avant impôt.

\* Salarié 002501

Code	Description	Type	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
850000	<b>Total imposable</b>	F			<b>3647.61</b>			
850100	Réintération	R	86.40			8.000	6.91	
854000	Forfait social 8%	R	225.14			20.000		
854600	Forfait social 20%	R				16.000	45.03	
854690	Forfait social 16%	R						
855010	C.S.G.	R	4789.26	2.400	114.94			
855020	C.R.D.S.	R	4789.26	0.500	23.95			
858801	C.S.G. s/HS	V		9.200				
858802	C.R.D.S. s/HS	V		0.500				
858851	C.S.G. s/HS non exo.	V		2.400				
858852	C.R.D.S. s/HS non exo.	V		0.500				
880300	Indemnité repas sur le lieu de tr...	R		4.500				
895850	Neutralisation part non exo HS/...	R						
900000	<b>Total dû</b>	F			<b>3508.72</b>			
925000	Reprise avantages en nature	R			339.45			
930500	Régularisation montant P.A.S.	V			<b>42.00</b>			
935000	<b>Net à payer avant impôt su...</b>	F			<b>3127.27</b>			
935100	Impôt sur le revenu (PAS)	F	3647.61			306.40		
990000	<b>Total net à payer</b>	F			<b>2820.87</b>			

\* Salarié 002503

Code	Description	Type	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
850000	<b>Total imposable</b>	F			<b>2841.51</b>			
850100	Réintération	R	148.01			8.000	11.84	
854000	Forfait social 8%	R	175.00			20.000	35.00	
854600	Forfait social 20%	R				16.000		
854690	Forfait social 16%	R						
855010	C.S.G.	R	3765.36	2.400	90.37			
855020	C.R.D.S.	R	3765.36	0.500	18.83			
858801	C.S.G. s/HS	V		9.200				
858802	C.R.D.S. s/HS	V		0.500				
858851	C.S.G. s/HS non exo.	V		2.400				
858852	C.R.D.S. s/HS non exo.	V		0.500				
870200	Carte Navigo annuelle	C	75.00	50.000	0.00			
880300	Indemnité repas sur le lieu de tr...	R		4.500				
895850	Neutralisation part non exo HS/...	R						
900000	<b>Total dû</b>	F			<b>2642.54</b>			
930500	Régularisation montant P.A.S.	V			<b>-18.00</b>			
935000	<b>Net à payer avant impôt su...</b>	F			<b>2660.54</b>			
935100	Impôt sur le revenu (PAS)	F	2841.51			51.15		
990000	<b>Total net à payer</b>	F			<b>2609.39</b>			



## En DSN

\* Salarié 002501

	30.019	Matricule de l'individu dans l'entreprise	00001-002501	
	40	<b>Contrat(contrat de travail, convention, mandat)</b>		
	50	<b>Versement individu</b>		
	50.001	Date de versement	28022021	
	50.002	Rémunération nette fiscale	3647.61	
	50.003	Numéro de versement	01	
	50.004	Montant net versé	3127.27	
	50.006	Taux de prélèvement à la source	8.40	
	50.007	Type du taux de prélèvement à la source	01 / 01-Taux transmis par la DGFiP	
	50.008	Identifiant du taux de prélèvement à la source	142424550	
	50.009	Montant de prélèvement à la source	306.40	
	50.013	Montant soumis au PAS	3647.61	
	51	<b>Rémunération</b>	<b>PAS du mois en cours</b>	
	51	Rémunération		
	51	Rémunération		
	51	Rémunération		
	54	Autre élément de revenu brut		
	54	Autre élément de revenu brut		
	56	<b>Régularisation de prélèvement à la source</b>		
	56.001	Mois de l'erreur	012021	
	56.002	Type d'erreur	01 / 01-Rectification sur montant soumis au PAS	
	56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	500.00	
	56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	8.40	
	56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la so...	42.00	
	56.010	Régularisation du montant soumis au PAS	500.00	
	51	<b>Rémunération</b>	<b>Régularisation de l'assiette</b>	
	51	Rémunération		
	51	Rémunération		
	51	Rémunération		
	54	Autre élément de revenu brut		
	54	Autre élément de revenu brut		
	56	<b>Régularisation de prélèvement à la source</b>		
	56.001	Mois de l'erreur	012021	
	56.002	Type d'erreur	01 / 01-Rectification sur montant soumis au PAS	
	56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	-200.00	
	56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	1.80	
	56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la so...	-18.00	
	56.010	Régularisation du montant soumis au PAS	-1000.00	

\* Salarié 002503

	30.019	Matricule de l'individu dans l'entreprise	00001-002503	
	40	<b>Contrat(contrat de travail, convention, mandat)</b>		
	50	<b>Versement individu</b>		
	50.001	Date de versement	28022021	
	50.002	Rémunération nette fiscale	2841.51	
	50.003	Numéro de versement	01	
	50.004	Montant net versé	2660.54	
	50.006	Taux de prélèvement à la source	1.80	
	50.007	Type du taux de prélèvement à la source	01 / 01-Taux transmis par la DGFiP	
	50.008	Identifiant du taux de prélèvement à la source	142424550	
	50.009	Montant de prélèvement à la source	51.15	
	50.013	Montant soumis au PAS	2841.51	
	51	<b>Rémunération</b>	<b>PAS du mois en cours</b>	
	51	Rémunération		
	51	Rémunération		
	51	Rémunération		
	54	Autre élément de revenu brut		
	54	Autre élément de revenu brut		
	56	<b>Régularisation de prélèvement à la source</b>		
	56.001	Mois de l'erreur	012021	
	56.002	Type d'erreur	01 / 01-Rectification sur montant soumis au PAS	
	56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	-200.00	
	56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	1.80	
	56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la so...	-18.00	
	56.010	Régularisation du montant soumis au PAS	-1000.00	
	51	<b>Régularisation d'assiette et de RNF</b>		
	51	Régularisation d'assiette et de RNF		
	51	Régularisation d'assiette et de RNF		
	51	Régularisation d'assiette et de RNF		
	54	Autre élément de revenu brut		
	54	Autre élément de revenu brut		
	56	<b>Régularisation d'assiette et de RNF</b>		
	56.001	Mois de l'erreur	012021	
	56.002	Type d'erreur	01 / 01-Rectification sur montant soumis au PAS	
	56.003	Régularisation de la rémunération nette fiscale	-200.00	
	56.006	Taux déclaré le mois de l'erreur	1.80	
	56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la so...	-18.00	
	56.010	Régularisation du montant soumis au PAS	-1000.00	

\* Salarié 002506

	30.019	Matricule de l'individu dans l'entreprise	00001-002506	
	40	<b>Contrat(contrat de travail, convention, mandat)</b>		
	50	<b>Versement individu</b>		
	50.001	Date de versement	28022021	
	50.002	Rémunération nette fiscale	6148.03	
	50.003	Numéro de versement	01	
	50.004	Montant net versé	5727.53	
	50.006	Taux de prélèvement à la source	18.20	
	50.007	Type du taux de prélèvement à la source	01 / 01-Taux transmis par la DGFiP	
	50.008	Identifiant du taux de prélèvement à la source	142424550	
	50.009	Montant de prélèvement à la source	1118.94	
	50.013	Montant soumis au PAS	6148.03	
	51	<b>Rémunération</b>	<b>PAS du mois en cours</b>	
	51	Rémunération		
	51	Rémunération		
	51	Rémunération		
	54	Autre élément de revenu brut		
	54	Autre élément de revenu brut		
	56	<b>Régularisation de prélèvement à la source</b>		
	56.001	Mois de l'erreur	012021	
	56.002	Type d'erreur	02 / 02-Rectification sur taux	
	56.004	Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur	6148.03	
	56.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	2.20	
	56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la so...	135.26	
	56.015	Montant soumis au prélèvement à la source déclaré ...	6148.03	
	51	<b>Régularisation du taux</b>		
	51	Régularisation du taux		
	51	Régularisation du taux		
	51	Régularisation du taux		
	54	Autre élément de revenu brut		
	54	Autre élément de revenu brut		
	56	<b>Régularisation du taux</b>		
	56.001	Mois de l'erreur	012021	
	56.002	Type d'erreur	02 / 02-Rectification sur taux	
	56.004	Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur	6148.03	
	56.005	Régularisation du taux de prélèvement à la source	2.20	
	56.007	Montant de la régularisation du prélèvement à la so...	135.26	
	56.015	Montant soumis au prélèvement à la source déclaré ...	6148.03	



## 4 POINTS D'ATTENTIONS

### 4.1 Sur l'impact de l'outil de régularisation

Si l'import et l'application sont effectués plusieurs fois pour un même salarié, les données seront cumulées en DSN et dans le programmeur si la case était cochée.

S'il y a des salariés pour lesquels on doit régulariser la DSN et les bulletins alors que pour d'autres ce ne doit être que la DSN, il sera nécessaire de lancer le traitement en deux fois.

Les éléments importés par le fichier Excel sont ceux repris dans la DSN.

**En aucun cas ; le montant salarial de la rubrique 930500 ne doit être modifié.**

En effet, les modifications apportées sur cette rubrique impactent exclusivement le bulletin en aucun cas la DSN.

Si le montant des blocs 56 est supérieur au bloc 20, celui-ci sera limité à zéro et le crédit restant n'est pas reporté le mois suivant.

Deux possibilités : - étaler les régularisations dans la mesure du possible

- Soit se rapprocher de la DGFIP

Cas d'une régularisation uniquement du montant du PAS en DSN, sans impacter le bulletin.

Si une régularisation du PAS doit être faite seulement pour une régularisation du montant du PAS à verser, sans régularisation de l'assiette ou du taux, il faut choisir d'effectuer une régularisation de l'assiette en indiquant 0 dans la colonne F « *Differentiel d'assiette* ». En effet, traiter la régularisation sur le taux en indiquant 0 pour le différentiel provoque une anomalie bloquante en DSN.

En théorie, ce contexte est très rare.

### 4.2 Choix Suppression des lignes de régularisations non appliquées en DSN

Ce menu est à utiliser pour effacer les données qui ont été importées et/ appliquées mais que l'on ne voudrait plus intégrées dans la DSN.

Cette utilisation est possible tant que l'on n'a pas lancé la préparation de la DSN.

Une fois la DSN préparée, il n'est plus possible de supprimer en DSN, les éléments du fichier Excel.

S'il est nécessaire de revenir sur les régularisations qui ont été appliquées, il faudra alors saisir les éléments dans l'autre sens pour chaque salarié concerné.

### 4.3 Quand utiliser cet outil ?

Bien analyser si l'on doit impacter seulement la DSN ou la DSN et le bulletin.

#### 4.3.1 Impact DSN seulement

Cas d'un désalignement qui engendre un bulletin correct en gestion bulletin mais une impression bulletin ainsi qu'une DSN fausse avec une assiette et/ou taux erroné.

#### 4.3.2 Impact bulletin et DSN

Cas par exemple, d'une assiette du PAS erronée sur un bulletin précédent.